Démarches administratives

CAF, sécurité sociale, préfecture, ANEF, impôts

Mis à jour le 2 septembre 2026

NOTICE GENERALE : GERER SES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS EN FRANCE

En France, presque toutes les démarches sont dématérialisées : vous recevrez rarement des papiers physiques. Il est indispensable de bien gérer vos documents officiels au format numérique. Cela concerne : les factures, attestations, récépissés de demandes, fiches de paie, baux de logement, états des lieux, titres de séjour, commandes de carte Vitale, déclarations d'impôts, offres d'emploi, entretiens, etc. Pour éviter de tout perdre, utilisez un espace de stockage sécurisé dans le cloud (comme Google Drive, OneDrive ou Dropbox) et organisez vos fichiers par dossiers thématiques : logement, études, santé, emploi, démarches, etc. Sauvegardez vos documents en double (cloud + clé USB ou disque dur externe) et signez vos PDF électroniquement grâce à des outils comme Adobe Acrobat, DocuSign, ou PDF24. Il faut aussi savoir convertir des fichiers Word ↔ PDF, compresser un document trop lourd, ou modifier un PDF avec des outils gratuits en ligne (ex : ilovepdf.com, smallpdf.com).

Cette organisation est cruciale pour répondre rapidement à toute demande de l'administration ou de l'université, et gagner en autonomie. Pensez aussi à toujours naviguer sur des sites officiels (.gouv.fr, .fr) pour éviter les arnaques, et conservez une liste de vos identifiants et mots de passe dans un gestionnaire sécurisé (type Bitwarden, LastPass, etc.).

OBTENIR SON ATTESTATION CAF (APL)

L'aide au logement (APL) versée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) est une aide financière précieuse pour réduire ton loyer chaque mois. En plus, si tu es en alternance, tu peux aussi bénéficier d'une caution gratuite grâce à Visale, ce qui facilite grandement la recherche de logement.

Étapes et documents nécessaires pour l'APL

Créer un compte sur le site de la CAF

Rendez-vous sur www.caf.fr et crée ton compte personnel. Tu auras besoin de ton numéro de sécurité sociale ou d'une demande d'affiliation si tu ne l'as pas encore.

Préparer les documents

Contrat de location ou attestation d'hébergement (voir Annexe)

Justificatif d’identité (passeport, titre de séjour)

Justificatif de ressources (avis d’imposition ou attestation de bourse)

Relevé d’identité bancaire (RIB) français

Certificat de scolarité ou attestation d’inscription universitaire

Remplir ta demande en ligne Complète ta demande d’aide au logement en fournissant toutes les informations nécessaires.

Attendre la réponse

La CAF te communiquera ensuite le montant de ton aide, sous forme d’attestation.

Astuces pour accélérer la procédure

Fournis tous les documents complets dès le début.

Relance la CAF en cas de retard.

Assure-toi que ton RIB est français.

Mentionne si tu es boursier.

Simulation des montants

En moyenne, l’APL varie entre 150 € et 350 € par mois, selon ta ville, ton logement et tes ressources. Le droit à l'APL commence à partir du mois de la demande si le dossier est complet, même si le paiement est rétroactif au début du bail. Il est donc crucial de faire la demande dès l'entrée dans le logement.

L’aide Visale : une caution gratuite pour les alternants

Pour les étudiants en alternance ou les jeunes salariés, la garantie Visale est une aide très utile : c’est une caution gratuite qui se porte garante auprès du propriétaire, ce qui facilite la location même si tu n’as pas de garant physique.

Qu’est-ce que Visale ?

C’est un service gratuit géré par Action Logement, qui garantit le paiement du loyer en cas d’impayé.

Qui peut en bénéficier ?

Les étudiants en alternance (contrat d’apprentissage ou de professionnalisation)

Les jeunes salariés de moins de 30 ans

Certains salariés précaires jusqu’à 35 ans

Comment faire la demande ?

Inscris-toi gratuitement sur www.visale.fr

Obtiens ton visa Visale, un document officiel à présenter au propriétaire

Présente ce visa pour rassurer le bailleur lors de la signature du bail

Avantages

Pas besoin de garant personnel (parents, amis...)

Facilite l’accès au logement, surtout dans les grandes villes

Rapidité et simplicité de la démarche

S’INSCRIRE A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Quand tu arrives en France pour étudier, il est essentiel de t’inscrire à la sécurité sociale étudiante pour pouvoir bénéficier d’une couverture santé, être remboursé de tes soins, et obtenir ta carte vitale.

AMELI : la sécurité sociale étudiante

Qu’est-ce que c’est ?

AMELI (Assurance Maladie en Ligne) est le site officiel pour gérer ta sécurité sociale. C’est grâce à cette inscription que tu auras droit au remboursement partiel de tes consultations médicales, médicaments, hospitalisations, etc.

Quand s’inscrire ?

Idéalement dès que tu es inscrit dans ton établissement scolaire ou universitaire, souvent en même temps que les démarches d’inscription administrative.

Comment faire ?

Rendez-toi sur https://etudiant-etranger.ameli.fr

Crée ton compte avec ton numéro de sécurité sociale (tu en obtiendras un si c’est ta première inscription) Fournis les documents demandés (certificat de scolarité, pièce d’identité, justificatif de domicile) Attends la confirmation de ton inscription et ta carte vitale (tu la recevras généralement sous quelques semaines)

La carte vitale

C’est la carte indispensable pour faciliter tes remboursements de santé. Présente-la lors de chaque consultation ou à la pharmacie. La procédure de création et d’envoi de ta carte est désormais simple et rapide grâce à la dématérialisation.

Faut-il prendre une mutuelle étudiante ?

Qu’est-ce qu’une mutuelle ?

La sécurité sociale rembourse environ 70 % des frais médicaux, le reste reste à ta charge. La mutuelle étudiante vient compléter ces remboursements pour te protéger des dépenses trop lourdes (consultations, lunettes, dentiste, hospitalisation).

Est-ce obligatoire ?

Non, mais très fortement recommandée, surtout si tu as des besoins médicaux réguliers.

Choisir sa mutuelle

Compare les offres des différentes mutuelles étudiantes en fonction de ton budget et de tes besoins :

- Remboursement des soins courants
- Remboursement des soins dentaires et optiques
- Prise en charge des médicaments non remboursés
- Aides pour les hospitalisations

La Complémentaire santé solidaire (ex CMU)

- Qu'est-ce que c'est ?

La Complémentaire santé solidaire (CSS), anciennement appelée CMU, est une aide destinée aux personnes aux revenus modestes pour couvrir les frais de santé. Elle prend en charge la part non remboursée par la sécurité sociale, comme une mutuelle gratuite ou à très faible coût.

- Qui peut en bénéficier ?

Si tes ressources sont faibles (revenu mensuel inférieur à un certain plafond qui dépend de la composition de ton foyer), tu peux faire une demande. Cela concerne souvent certains étudiants en situation précaire.

- Comment la demander ?

La demande se fait auprès de la Caisse d'Assurance Maladie (CPAM) via un formulaire dédié. En cas d'acceptation, tu bénéficies d'une couverture santé complète sans avance de frais.

- Avantages

Couverture complète (consultations, hospitalisation, lunettes, dentiste...)

Pas de paiement à l'avance (tiers payant)

Accès facilité aux soins

Mutuelle et statut particulier : alternant, job étudiant, CDI

- Alternant / contrat en apprentissage

En alternance, tu es à la fois étudiant et salarié. Tu es affilié au régime général de la sécurité sociale via ton contrat de travail (et non au régime étudiant). Cela signifie :

- Tu bénéficies automatiquement de la sécurité sociale via ton employeur.
- Tu peux souscrire à une mutuelle d'entreprise (souvent obligatoire).
- Si tu n'as pas de mutuelle d'entreprise, tu peux souscrire une mutuelle étudiante ou individuelle.
- Job étudiant / CDD / CDI :

Si tu travailles en parallèle de tes études avec un CDD ou CDI, tu es rattaché au régime général par ton employeur.

La mutuelle d'entreprise est souvent obligatoire (ou tu peux bénéficier de la mutuelle collective).

Si tu es sous le régime étudiant (pas d'emploi salarié), la mutuelle étudiante reste recommandée.

Cas des indépendants ou auto-entrepreneurs étudiants Il faut vérifier la couverture et éventuellement souscrire une mutuelle privée.

PREPARER SON DOSSIER PREFECTURE

Venir étudier en France, c'est aussi devoir naviguer dans un système administratif parfois compliqué, avec des rendez-vous, des délais et beaucoup de paperasse. Cette étape est souvent source de stress, mais elle est indispensable pour pouvoir rester en situation régulière.

Validation du visa long séjour (VLS-TS) auprès de l'ANEF

Pour les titulaires d'un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) étudiant, la première étape est de valider ce visa en ligne dans les 3 mois suivant ton arrivée en France via le site officiel : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/ Cette validation permet d'enregistrer ta présence en France. Sans cette validation, ton visa ne sera pas valide et tu risques des problèmes administratifs.

Visa court séjour étudiant et demande de titre de séjour

Les étudiants en classes préparatoires ou autres formations avec un visa court séjour (90 jours maximum) doivent obligatoirement faire une demande de titre de séjour en préfecture dans les 2 mois après leur arrivée, avant la fin de validité du visa. Cette demande s'effectue via la plateforme ANEF (voir ci-dessous).

La plateforme ANEF : clé de toutes les démarches

Depuis 2020, toutes les demandes de titre de séjour, renouvellements, changements de statut, se font en ligne via la plateforme ANEF (Administration Numérique des Étrangers en France) : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/ Tu dois y créer un compte, remplir ton dossier, payer les frais (quand c'est applicable), et prendre un rendez-vous en préfecture pour déposer tes documents originaux et réaliser la prise d'empreintes.

Exemples de préfectures étudiantes avec leurs particularités

Paris (75) : Très demandée, les délais de rendez-vous sont longs. Le site de préfecture de Paris : https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/ Lille (59) : Gestion dématérialisée avec prise de rendez-vous via ANEF. https://www.nord.gouv.fr/ Lyon (69) : https://www.rhone.gouv.fr/ Grenoble (38) : Préfecture de l'Isère : https://www.isere.gouv.fr/ Montpellier (34) : https://www.herault.gouv.fr/ Toulouse (31) : https://www.haute-

garonne.gouv.fr/ Marseille (13) : https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/ Rennes (35) : https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ Chaque préfecture a ses propres consignes, il faut toujours vérifier les modalités spécifiques sur leur site officiel.

Renouvellement du titre de séjour étudiant

Quand faire la demande ? Entre 2 mois et 4 mois avant l'expiration du titre de séjour en cours. Documents à fournir :

Certificat de scolarité récent

Justificatif de domicile

Attestation d'assurance maladie (sécurité sociale étudiante ou mutuelle)

Pièce d'identité, passeport

Photos d'identité conformes

Justificatif de ressources

Le dépôt se fait toujours via ANEF, puis présentation en préfecture.

Cas spéciaux

Important : Entamer la procédure dans les délais, même en cas de documents manquants

Il est obligatoire de déposer la demande de renouvellement de titre de séjour dans les délais, c'est-à-dire au plus tard deux mois avant la date d'expiration de ton titre actuel (carte de séjour ou VLS-TS). Ce dépôt déclenche officiellement la procédure et te permet d'obtenir un récépissé ou une attestation de dépôt, qui te protège juridiquement (pas de situation irrégulière, possibilité de travailler, continuer tes études, voyager sous conditions...). Même si certains documents sont encore manquants (bulletins, attestation de réussite, confirmation d'inscription...), tu dois impérativement déposer un dossier incomplet accompagné d'une lettre explicative justifiant les délais de réception ou les difficultés rencontrées (ex : conseil de classe tardif, soutenance prévue, erreur administrative, etc.). Une fois le dossier entamé, tu pourras envoyer les pièces manquantes ultérieurement via l'espace usager de l'ANEF (ou par mail si ta préfecture utilise encore un autre système), ou les remettre lors de la convocation. Attention : Ne pas respecter les délais peut entraîner le refus du renouvellement, ou pire, te placer en situation irrégulière, avec tout ce que cela implique (interdiction de travail, refus de visa retour, obligation de quitter le territoire...).

Renouvellement du titre de séjour : les blocages fréquents (1/2)

Situation	Problème rencontré	Solution recommandée

Situation	Problème rencontré	Solution recommandée
Bulletin de notes cacheté ou officiel non délivré à temps	L'école ou l'université tarde à remettre les bulletins nécessaires pour justifier l'assiduité ou la réussite.	Demander une attestation provisoire de passage ou de réussite signée par l'administration (direction des études, scolarité). Joindre un justificatif de demande de bulletin (e-mail, accusé de réception).
Conseil de classe très tardif (septembre/octobre)	L'attestation de passage ou de redoublement est délivrée après l'expiration du titre de séjour.	Joindre à la demande de renouvellement le certificat de scolarité provisoire de l'année en cours (si déjà inscrit) et un mail ou une attestation de l'établissement expliquant la date tardive du conseil de classe. Demander un récépissé provisoire pour éviter d'être en situation irrégulière.
Soutenance de stage ou mémoire prévue en septembre/octobre	La validation du diplôme est postérieure à la date d'expiration du titre de séjour.	Fournir l'attestation de stage en cours, la convocation à la soutenance ou l'e-mail de l'encadrant, et une attestation de l'établissement précisant que le diplôme sera délivré après la soutenance. Demander une prolongation exceptionnelle ou une APS si le diplôme est validé juste après.
Attestation de réussite pas encore remise	La scolarité tarde à délivrer le document indispensable pour l'APS ou un changement de statut.	Demander une attestation provisoire mentionnant que le diplôme est validé et que l'attestation officielle est en cours d'édition. Joindre un relevé de notes final ou un mail officiel de validation.

Renouvellement du titre de séjour : les blocages fréquents (2/2)

Situation	Problème rencontré	Solution recommandée
Inscription en attente pour l'année suivante (logement, visa retour, préinscription)	Impossible de prouver la poursuite d'études au moment du renouvellement.	Joindre une preuve de pré-inscription, de candidature en cours ou une lettre de motivation expliquant la situation. Envisager une demande de renouvellement avec promesse de régularisation du document manquant, ou demander un récépissé provisoire.
Changement d'établissement en cours	Pas encore inscrit officiellement dans la nouvelle structure (école privée, master sélectif, etc.).	Joindre le courriel ou la lettre d'acceptation (même provisoire), l'attestation de fin d'études précédente et une lettre explicative mentionnant le calendrier administratif spécifique.
Titre de séjour expiré pendant l'été (août/septembre)	Préfecture fermée ou délais longs pendant les vacances.	Prendre rendez-vous dès juin si possible. Joindre toute pièce prouvant la volonté d'anticipation. En cas de force majeure, présenter une lettre explicative avec justificatifs (courriels, échanges).

Situation	Problème rencontré	Solution recommandée
Diplôme validé tard (septembre/octobre), besoin de temps pour chercher un travail	Le délai est trop court pour déposer une APS dans les temps.	Déposer une demande d'APS dès réception des résultats. Joindre tous les documents disponibles, même provisoires, et une lettre explicative avec les étapes suivies (dates exactes).
Redoublement ou réorientation avec dossier fragile	Crainte d'un refus de séjour pour manque de sérieux ou de progression.	Préparer un dossier solide : attestation de motivation, relevés de notes, lettre de l'établissement justifiant le redoublement et projet d'études clair pour l'année à venir. Renforcer le dossier avec une lettre de soutien d'un professeur si possible.

Renouvellement du titre de séjour : redoublement ou changement d’orientation

Un redoublement ou un changement de filière ne signifie pas automatiquement un refus de renouvellement de ton titre de séjour étudiant. La loi française permet un parcours universitaire non linéaire, à condition que tu puisses justifier ton évolution académique de manière cohérente et motivée. En cas de redoublement :

Tu dois expliquer les raisons : difficultés d’adaptation, problèmes personnels, problèmes de santé, ou encore lacunes pédagogiques et la "cohérence du parcours" et le "sérieux" du projet (même en cas de réorientation) sont cruciaux.

Il est indispensable de joindre :

Une attestation de ton établissement mentionnant ton inscription pour la nouvelle année,

Un relevé de notes (même s’il est insuffisant),

Une lettre explicative rédigée par toi,

Tout document justificatif complémentaire (certificat médical, soutien psychologique, etc.).

En cas de changement d’orientation :

Tu peux changer de domaine ou d’établissement (ex. : passer de licence en droit à une BTS communication).

Ce changement doit être cohérent et argumenté : prouve que tu ne perds pas de temps mais que tu t’orientes vers un projet mieux adapté.

À joindre :

Preuves d’inscription dans la nouvelle formation,

Lettre de motivation expliquant ta réorientation,

Justificatifs d’assiduité antérieure.

La préfecture évalue ton sérieux et ton projet d’études global. Tant que tu montres de la rigueur, de la continuité et une vraie volonté de réussir, le renouvellement est possible même après un échec ou une réorientation.

Important : Entamer la procédure dans les délais, même en cas de documents manquants

> **Attention :** Ne pas respecter les délais entraîne une majoration du droit de timbre et peut entraîner le refus du renouvellement, ou pire, te placer en situation irrégulière, avec tout ce que cela implique (interdiction de travail, refus de visa retour, obligation de quitter le territoire...).

L'APS (Autorisation Provisoire de Séjour) : rester après les études

À la fin de tes études, si tu souhaites rester en France pour chercher un emploi ou créer une entreprise, tu peux demander une APS valable 12 mois. Cette demande se fait dans les 2 mois suivant la fin de ton cursus, toujours via ANEF. Conditions : avoir validé ton diplôme (licence, master, etc.), être en situation régulière au moment de la demande. Documents requis :

Passeport (copie intégrale, pages d'identification et de visa).

Carte de séjour "étudiant" en cours de validité.

Diplôme ou attestation provisoire de réussite.

Justificatif de domicile (moins de 3 mois).

Extrait d'acte de naissance (traduit si nécessaire).

3 photos d'identité.

Attestation sur l'honneur de recherche d'emploi ou de projet de création d'entreprise.

Justificatif de ressources suffisantes : minimum 789 €/mois (équivalent à 50% du SMIC net).

Droit de timbre : 100 € pour le renouvellement d'un titre étudiant (tarif minoré, depuis le 1er mai 2026).

Formulaire cerfa n° 15653*01 rempli.

4.4.7 Changement de statut : étudiant vers salarié, passeport talent, etc.

Pour passer d'un titre étudiant à un titre salarié ou un titre mention "Talent", tu dois déposer une demande spécifique sur ANEF.

Les titres de séjour mention "Talent" concernent les profils qualifiés, chercheurs, entrepreneurs, et salariés hautement qualifiés.

Nouvelles catégories du titre de séjour "Talent" (depuis le Décret n° 2025-539 du 13 juin 2025) :

"Talent, Salarié qualifié" (regroupe certaines anciennes catégories)

"Talent, Porteur de projet" (regroupe certaines anciennes catégories, y compris créateur d'entreprise)

"Talent, Profession médicale et de la pharmacie" (nouvelle catégorie)

Documents requis (pour la catégorie "Talent, Salarié qualifié") :

Passeport (identité + visa).

Titre de séjour "étudiant" actuel.

Diplôme ou attestation de réussite.

Contrat de travail ou promesse d’embauche (CDI, CDD ≥ 6 mois).

Justificatif de domicile en France.

Justificatif d’inscription à France Travail (anciennement Pôle Emploi, si nécessaire).

Attestation de la DIRECCTE (si l'employeur doit faire une demande).

Justificatifs de ressources.

Droit de timbre : 250 € pour un changement de statut vers « salarié » (350 € en première délivrance de droit commun) depuis le 1er mai 2026. Vérifie le tarif applicable à ton cas sur le site de ta préfecture.

Nouveau seuil de rémunération : Le salaire annuel brut doit être supérieur à un seuil modulable défini par décret en Conseil d'État, pouvant se situer entre 1 et 1,6 fois le salaire annuel brut moyen. Il est conseillé de vérifier le montant exact du seuil applicable via la préfecture ou l'arrêté de la DGAFP, car les anciens seuils (ex: 43 243 € ou 53 836,50 €) ne sont plus les références directes pour cette catégorie depuis l'entrée en vigueur du décret du 13 juin 2025. Le montant de ce salaire brut moyen annuel de référence est de 35 891 euros (Juillet 2025)

Documents requis (pour la catégorie "Talent, Porteur de projet", incluant la création d’entreprise) :

Business plan.

Justificatifs de moyens financiers suffisants.

Kbis si déjà enregistré, ou preuve de démarches.

Nouveauté : Le demandeur doit désormais prouver la viabilité économique de son projet, ce contrôle étant étendu aux projets de création ou de reprise d'activité commerciale, industrielle ou artisanale.

Documents communs (pour les catégories "Jeune diplômé" ou "Salarié qualifié" avant la réforme du 13 juin 2025 qui les a regroupées) :

Diplôme français niveau Master minimum.

Passeport valide.

Contrat de travail d’au moins 1 an avec un salaire satisfaisant au nouveau seuil de rémunération.

Attestation employeur précisant la nature du poste, les missions et la rémunération.

Justificatif de domicile.

Extrait d’acte de naissance.

3 photos.

Justificatifs de ressources.

Droit de timbre : 100 € pour l'APS (taxe créée le 1er mai 2026).

Formulaire Cerfa n°15652*01.

Avantages du titre de séjour "Talent" :

- Droit de travail immédiat.
- Délivré généralement pour 4 ans (renouvelable).
- Pas besoin de passer par l'APS ni par l'autorisation de la DIRECCTE pour le changement d'employeur avec le statut "Passeport Talent".
- Attention : cette procédure est plus stricte, et le renouvellement est à la discrétion de la préfecture.

Prépare bien ton dossier et, si besoin, consulte un avocat spécialisé ou une association d'aide aux étrangers.

Conseils pour gérer le stress et les délais

Planifie à l'avance : commence les démarches dès que possible, idéalement dès ta rentrée. Prépare soigneusement tous les documents : originaux + copies, photos conformes, justificatifs complets. Anticipe les rendez-vous : les créneaux sont limités, sois prêt à t'adapter. Récépissé : à la remise du dossier, tu recevras un récépissé qui prolonge ta validité administrative en attendant ton titre définitif.

- Demande d'aide : n'hésite pas à contacter le service des relations internationales de ton université ou des associations étudiantes (ex : CEMEA, Migrations Étudiantes).

Si malgré tes relances, la situation n'évolue pas, tu as le droit de demander de l'aide au Défenseur des droits. Le Défenseur des droits est une autorité indépendante de l'État, chargée de veiller au respect des droits et de lutter contre les injustices administratives. Son rôle est de te protéger face à un service public qui ne respecte pas tes droits, y compris les préfectures.

- Comment faire ?
- Va sur le site officiel : www.defenseurdesdroits.fr
- Clique sur "Contacter le Défenseur des droits"
- Tu peux déposer un dossier en ligne, ou demander un rendez-vous avec un délégué local, présent dans de nombreuses villes (souvent dans les mairies, maisons de justice, etc.).
- Prépare toutes les pièces justificatives : accusés de réception, mails de relance, copies de ton dossier, etc.

Important : Ce recours est gratuit et peut permettre d'accélérer les choses ou, au minimum, de forcer la préfecture à te donner une réponse.

Ressources utiles

Plateforme officielle ANEF : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/
Informations OFII : https://www.ofii.fr/

Liste des préfectures : https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures Associations d'aide aux étudiants étrangers : CEMEA UNEF

DEMARCHES AUPRES DU CONSULAT MAROCAIN EN FRANCE

Pour les Marocains vivant en France (étudiants, alternants, salariés)

Quand tu viens en France pour tes études, il est essentiel de t'enregistrer auprès du consulat du Maroc dans ta région. Cela te permettra d'avoir accès à tous les services administratifs liés à ta nationalité : renouvellement de passeport, CIN, procurations, certificats, etc.

Pourquoi s'inscrire au consulat ?

L'inscription consulaire (gratuite) te permet de :

- Justifier de ta résidence à l'étranger.
- Accéder aux services du consulat.
- Voter aux élections marocaines depuis la France.
- Être aidé en cas d'urgence ou de rapatriement.
- Renouveler ta CIN ou ton passeport sans retourner au Maroc.

Lien utile :

Services consulaires, Ministère des Affaires Étrangères Marocain

Consulats marocains les plus fréquentés en Île-de-France

Ville / Zone	Adresse	Infos pratiques
Consulat de Cergy	5 rue des Chauffours, 95000 Cergy	Très fréquenté, RDV obligatoire via le site de Cergy
Consulat d'Orly	14-16 avenue de l'Aérodrome, 94310 Orly	Couvre une grande partie du sud parisien. RDV via le site d'Orly
Consulat de Colombes	16 rue Léon Bourgeois, 92700 Colombes	Pour les Hauts-de-Seine et une partie du 92-93-95

> **Conseil :** Avant de t'y rendre, vérifie toujours sur leur site si la prise de RDV se fait en ligne ou par téléphone.

Renouvellement / demande du passeport biométrique

Tu peux renouveler ou faire ton passeport directement en France si tu es inscrit au consulat.

Documents nécessaires :

- Ancien passeport (ou déclaration de perte).
- CIN marocaine valide.
- Justificatif de domicile.
- Acte de naissance (si besoin).
- Photos d'identité au format marocain (différent du format français !).

- Paiement des droits (généralement entre 500–600 DH, en euros).

Délai : 4 à 6 semaines. Notification par SMS quand c'est prêt.

Demande / renouvellement de la CIN (Carte Nationale d'Identité)

Très utile pour les démarches administratives au Maroc (banque, administration, succession...). Documents requis :

- Ancienne CIN ou déclaration de perte/vol.
- Acte de naissance marocain.
- Justificatif de domicile (quittance, attestation CROUS, etc.).
- Photos d'identité format marocain.
- Paiement des frais (en dirhams ou convertis en euros).

En cas de perte, fais une déclaration de perte au commissariat en France.

Autres services proposés :

- Procurations : pour mandater quelqu'un au Maroc (vente, achat, mariage...).
- Certificat de vie / célibat / résidence.
- Légalisation de signature ou de documents marocains.
- Rapatriement en cas de décès (coordination avec les pompes funèbres, aide financière).
- Casier judiciaire marocain (extrait n°3).
- Aide administrative pour les étudiants (attestations, traductions simples, etc.).

Conseils pratiques

- Prends rendez-vous le plus tôt possible, les délais peuvent aller de 2 à 6 semaines.
- Arrive avec tous les documents + copies.
- Les photos doivent être au format marocain : demande-les chez un photographe pro (spécifie "format passeport marocain").
- Vérifie la validité de tes papiers (CIN, acte de naissance, etc.) avant de partir du Maroc, ça t'évitera des complications ici.
- Si tu n'as pas de consulat à proximité, renseigne-toi sur les consulats mobiles organisés plusieurs fois par an dans certaines villes universitaires.

DECLARATION DES IMPOTS & GESTION DES AMENDES EN FRANCE

Quand on arrive en France, on ne pense pas forcément à l'administration fiscale ou aux contraventions. Pourtant, que tu sois étudiant boursier, salarié en job étudiant, alternant ou simple résident, ces aspects font officiellement partie de ta vie en France.

La déclaration d’impôts

Dois-tu déclarer tes revenus ?

Oui, dès la 1re année où tu es résident fiscal (plus de 6 mois en France), même si tu n’as pas travaillé ou si tu as gagné 300 € en baby-sitting. La déclaration est obligatoire.

Quand et comment faire ta déclaration ?

- En ligne sur impots.gouv.fr
- Généralement entre avril et juin chaque année
- Tu peux créer un espace particulier avec ton numéro fiscal (souvent reçu par courrier la 1re année, ou demandé au centre des impôts de ta ville)

Qui doit déclarer ?

- Étudiants salariés (CDI, CDD, alternants…)
- Étudiants en stage rémunéré
- Étudiants logés seul.e (pas rattaché à la famille fiscalement)
- Étudiants boursiers qui perçoivent d’autres revenus

À savoir :

- Les bourses d’études ne sont pas imposables
- Les salaires étudiants sont exonérés d'impôt dans la limite de 3 fois le SMIC mensuel brut, soit 5 405 € pour les revenus 2025, si tu as 25 ans au plus au 1er janvier de l'année d'imposition (ce plafond est revalorisé chaque année)
- La déclaration est importante même si tu ne paies rien : elle permet de recevoir des aides, justifier tes revenus ou obtenir une non-imposition.

Première déclaration d’impôts en France (étudiant étranger)

Quand faire sa première déclaration ? Tu dois déclarer tes revenus l’année suivante de ton arrivée, si tu as passé plus de 6 mois sur le territoire français, même si tu n’as aucun revenu ou que tu es étudiant boursier. Qu’est-ce qu’il faut pour la première déclaration ? Contrairement aux résidents nés en France, tu n’as pas encore de numéro fiscal. Il faut donc :

- Faire une demande de numéro fiscal (si tu ne l’as pas)
- Adresse-toi au Service des Impôts des Particuliers (SIP) de ta ville
- Tu peux aussi faire la demande en ligne via contact.impots.gouv.fr

Pièces à fournir :

- Copie de ton titre de séjour ou visa long séjour
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, attestation d’hébergement)
- Copie de ta carte d’identité ou passeport
- Justificatif de revenus (si tu en as : fiches de paie, contrat d’alternance, etc.)

Créer ton espace personnel sur impots.gouv.fr

Après réception du numéro fiscal, tu pourras activer ton espace et faire ta déclaration en ligne

C'est aussi sur cet espace que tu pourras récupérer ton avis de situation déclarative (utilisé pour la CAF ou la préfecture)

La déclaration automatique

À partir de ta deuxième année, si tu n'as aucun changement de situation (adresse, revenus, etc.), tu peux être éligible à la déclaration automatique :

Tu reçois un mail ou un courrier disant que ta déclaration est pré-remplie

Si tout est correct, tu n'as rien à faire

Sinon, tu dois la modifier en ligne Tu n'es jamais automatiquement exonéré. Tu dois toujours vérifier les données déclarées.

La taxe d'habitation

C'est quoi ? C'est un impôt local payé par les personnes qui occupent un logement au 1er janvier de l'année. Qui la paie ?

Les étudiants logés en résidence CROUS sont exonérés

Les étudiants en colocation ou logement privé peuvent être redevables

Si tu vis chez quelqu'un ou es hébergé, c'est lui qui la paie

> **Bon à savoir :**

Elle est en voie de suppression, mais reste applicable pour les résidences secondaires ou certaines villes

Si tu la reçois, tu peux demander une exonération ou une réduction (revenus modestes, bourse, etc.)

Plus d'infos sur : taxe d'habitation sur impots.gouv.fr

Les amendes fréquentes & comment les éviter

SNCF, RATP, TCL-TAM : les transports

Fraude = amende immédiate, même si tu dis "je suis nouveau / j'ai pas compris"

Le montant peut aller de :

50 à 100 € si payé rapidement

Jusqu'à 375 € si non réglé

Tu peux la payer sur place, sur internet ou au guichet

> **Conseil :** prends toujours un abonnement étudiant (Navigo Imagine R, TAG Étudiant, Ilévia Pass Jeune...) pour éviter d'oublier ou de te retrouver en défaut. Stationnement

En zone urbaine, les parkings sont souvent payants de 9h à 19h

En cas d’oubli ou dépassement, tu reçois un FPS (Forfait Post-Stationnement) : environ 17 à 35 €, à régler sous 60 jours

En cas de retard, cela peut monter à 135 € voire plus

Amendes non payées

Elles sont majorées après un certain temps

Tu risques une saisie sur compte bancaire si elles sont transmises au Trésor Public

Tu peux contester une amende en ligne via antai.gouv.fr

DEVENIR AUTO-ENTREPRENEUR : COMMENT ÇA MARCHE

Si tu veux bosser légalement en France en parallèle de tes études, que ce soit via des applis comme Student Pop, faire de la livraison, proposer des services ou lancer un petit projet perso, le statut d’auto-entrepreneur est la solution la plus simple et rapide. Les étapes :

Inscription gratuite en ligne sur autoentrepreneur.urssaf.fr.

Tu remplis un formulaire avec :

Ton titre de séjour (avec autorisation de travail),

Un RIB à ton nom,

Une adresse postale en France,

Une adresse mail et un numéro de téléphone.

Une fois validé, tu reçois ton numéro SIRET (environ 1 à 3 semaines plus tard) : c’est ta carte d’identité professionnelle. Tu peux alors commencer à facturer.

Combien ça coûte ? Tu ne paies aucune charge fixe. Tu ne payes que si tu gagnes de l’argent. Voici les taux de cotisation en 2026 selon ton activité :

12,3 % pour la vente de biens,

21,2 % pour les prestations de services commerciales,

21,1 % pour les activités libérales.

Exemple : si tu gagnes 500 € en un mois pour des missions Student Pop, tu paieras environ 106 € de cotisations sociales (soit 21,2 %). Si tu ne gagnes rien, tu déclares “0 €” et tu ne paies rien.

Déclaration obligatoire

Tu dois déclarer ton chiffre d'affaires tous les mois ou tous les trimestres, même si c’est 0 €. Ça se fait très vite en ligne sur autoentrepreneur.urssaf.fr. Si tu oublies plusieurs déclarations, tu risques des pénalités et la fermeture de ton statut. Après chaque déclaration, tu reçois un document PDF officiel de l’Urssaf avec la mention “Déclaration validée” : garde-le précieusement. Certaines plateformes (comme Student Pop, Brigad, etc.) te demanderont ce justificatif régulièrement pour prouver que ton statut est toujours actif.

Attention à la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ! Après votre première année d'activité en tant qu'auto-entrepreneur, vous recevrez très probablement un formulaire de l'administration fiscale appelé 'déclaration initiale de CFE'. Ne paniquez pas, c'est une procédure normale et cela ne veut pas dire que vous devrez payer. En tant qu'auto-entrepreneur, vous êtes totalement exonéré de la CFE pour votre première année civile d'activité. Il est cependant crucial de remplir et de renvoyer ce formulaire dans les délais. Par la suite, si votre chiffre d'affaires annuel reste nul ou très faible, vous pourrez continuer à bénéficier d'une exonération. Ne pas répondre à ce courrier peut entraîner une taxation d'office, c'est donc un papier à ne surtout pas ignorer, même si vous n'avez rien à payer.

L’aide de première année (ACRE)

Quand tu débutes comme auto-entrepreneur, tu peux demander l’ACRE, une aide qui te permet de réduire tes charges de moitié pendant les 12 premiers mois. Elle n’est pas automatique : il faut la demander dans les 45 jours suivant ton inscription. Tu peux le faire directement depuis ton espace Urssaf ou via un formulaire à envoyer par courrier.

L’attestation de vigilance

L’attestation de vigilance est un document officiel délivré par l’URSSAF. Elle prouve que tu es bien en règle en tant qu’auto-entrepreneur, que tu as déclaré ton chiffre d’affaires régulièrement et que tu es à jour dans le paiement de tes cotisations sociales.

Pourquoi c’est important ? Certaines plateformes (comme Student Pop, Brigad, StaffMe, etc.) ou clients professionnels vont te demander ce document pour :

- vérifier que tu as un statut légal actif,
- s’assurer que tu es à jour dans tes obligations fiscales et sociales.

C’est aussi une garantie pour eux : s’ils travaillent avec un auto-entrepreneur en règle, ils ne risquent aucune sanction.

Comment l’obtenir ?

1. Connecte-toi à ton compte sur autoentrepreneur.urssaf.fr.
2. Va dans la section "Mes documents" ou "Mes attestations".
3. Clique sur "Attestation de vigilance".
4. Télécharge le fichier PDF → il est généré instantanément si tu es à jour dans tes déclarations.

À savoir :

- Tu peux générer une nouvelle attestation tous les 6 mois.
- Si tu n’as pas déclaré ton chiffre d’affaires ou que tu es en retard dans les paiements, tu ne pourras pas l’obtenir.
- Elle est souvent obligatoire pour continuer à travailler avec certaines applis freelance ou pour des missions régulières.

En bref : l’attestation de vigilance, c’est ton certificat de bonne conduite URSSAF. Garde-le à jour pour éviter les blocages !

L’ESSENTIEL DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

L'Essentiel des Démarches Administratives

La Priorité Absolue : Validez votre visa VLS-TS sur la plateforme ANEF dans les 3 mois suivant votre arrivée. Sans cela, vous serez en situation irrégulière.

La Santé d'abord : Inscrivez-vous à la Sécurité Sociale via le site etudiant-etranger.ameli.fr dès que vous avez votre certificat de scolarité. C'est la clé pour obtenir votre carte Vitale et être remboursé.

L'Aide au Logement : Dès que vous avez signé votre bail, créez votre compte sur CAF.fr et faites votre demande d'APL. Chaque mois d'attente est un mois d'aide potentiellement perdu.

Anticipez la Préfecture : Le renouvellement d'un titre de séjour se commence 3 à 4 mois

AVANT sa date d'expiration. Les délais sont très longs, et un retard peut vous coûter une pénalité financière.

L'Organisation est votre survie : Numérisez et classez tous vos documents officiels (fiches de paie, attestations, baux...) sur un service de cloud (Google Drive, etc.). L'administration vous les demandera constamment.